

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2017

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 30 minutes, le 12^e jour du mois de septembre deux mille dix-sept (12 septembre 2017), à la salle des loisirs de Notre-Dame-de-Montauban, secteur Montauban, 411 rue Garneau.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire
Monsieur Jean-Louis Martel, conseiller
Monsieur Gérald Delisle, conseiller
Madame Diane Morasse Léveillé, conseillère
Monsieur Michel Sasseville, conseiller
Monsieur Yves Pagé, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux du 15 août et 5 septembre 2017
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance septembre 2017

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation paiement - Frais de remboursements des élus
- 2.2 Bordereau de dépenses du mois de septembre 2017

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Acceptation des prix pour le sel à glace

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 6.1 Autorisation participer une formation en loisirs

7 AUTRES SUJETS

- 7.1 Varia
- 7.2 Période de questions - Parole à l'assemblée
- 7.3 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Jean-Guy Lavoie, maire. Monsieur Benoit Caouette, directeur général et secrétaire trésorier, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2017-09-149

Monsieur Lavoie fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Monsieur Gérald Delisle, appuyé par Monsieur Yves Pagé et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 12 septembre 2017 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

M. Michel Sasseville, conseiller, se présente à 19h38.

1.3 Adoption des procès-verbaux du 15 août et 5 septembre 2017

2017-09-150

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2017 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 septembre ont été remis aux élus avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Morasse Léveillée, appuyé par Monsieur Jean-Louis Martel et résolu que ces procès-verbaux soit adoptés tel que rédigés.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance septembre 2017

2017-09-151

CONSIDÉRANT le dépôt et la lecture du bordereau de correspondance du mois de septembre 2017 faisant état de la correspondance reçue au cours du mois d'août 2017 et devant être présentée au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Morasse Léveillée, appuyé par Monsieur Gérald Delisle et résolu que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance de septembre 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2 TRÉSORERIE

2.1 Autorisation paiement - Frais de remboursements des élus

2017-09-152

Les élus déclarent n'avoir aucune demande de remboursement à déposer pour le mois d'août 2017.

Il est proposé par Madame Diane Morasse Léveillée, appuyé par Monsieur Yves Pagé et résolu qu'il n'y a aucun montant de payer aux élus pour les dépenses encourues du mois d'août 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2.2 Bordereau de dépenses du mois de septembre 2017

2017-09-153

CONSIDÉRANT que la liste des comptes, ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par madame Diane Morasse Léveillée et monsieur Gérald Delisle;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont à leur disposition, la liste des comptes à payer pour vérification;

CONSIDÉRANT le journal # 341 pour les comptes à approuvés et payés;

CONSIDÉRANT le journal # 340 relatif aux dépenses autorisées par le directeur général au nom de la municipalité en vertu du règlement de délégation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gérald Delisle, appuyé par Monsieur Michel Sasseville et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 août 2017, au montant de 129 062.10 \$, soient approuvés et payés ainsi qu'entériner les dépenses préautorisées par le Directeur Général au montant de 25 464.86 \$ en vertu de la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité.

QUE le cumul des journaux # 340 et # 341 est de 154 526.96 \$;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Dépôt du rapport rémunération mensuelle d'août 2017

Le directeur général dépose le rapport de la rémunération totale brute mensuelle incluant les cotisations d'employeur versées pour les élus (es) et tous les employés municipaux pour la période du 12 au 31 août 2017 pour un montant de 27 471.94\$.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 août 2017.

*Benoit Caouette
Directeur général et Secrétaire-Trésorier*

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Acceptation des prix pour le sel à glace

2017-09-154

CONSIDÉRANT que la municipalité doit entretenir ces chemins d'hiver avec environ 74 tonnes de sel à glace;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu deux prix pour le sel à glace. Une soumission de Sel Warwick au montant de 82\$ la tonne livrée et une soumission de Somavrac au montant de 81.64\$ la tonne livrée;

Il est proposé par Monsieur Jean-Louis Martel, appuyé par Monsieur Michel Sasseville et résolu que ce conseil accepte le prix de Somavrac au montant de 81.64 \$ la tonne métrique livrée pour environ 74 tonnes.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Autorisation participer une formation en loisirs

2017-09-155

CONSIDÉRANT que la Mutuelle des Municipalités du Québec organise une formation qui vise à faire la lumière sur le sujet et proposer des pratiques optimales en matière de planification d'opération et d'entretien des parcs et des équipements récréatifs et sportifs extérieurs;

Il est proposé par Monsieur Jean-Louis Martel appuyé par Madame Diane Morasse Léveillé que ce conseil autorise Mme Isabelle Denis à participer à cette formation qui aura lieu le mardi 14 novembre 2017, de 9h à 16h, à l'Hôtel de ville de Notre Dame du Mont Carmel au coût de 100\$ plus les taxes et que les collations et diner sont inclus.

Que ce conseil paie toutes les dépenses reliées à cette formation.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers.

7 AUTRES SUJETS

7.1 Varia

Le Maire a expliqué que nous allons faire paraître de la publicité pour la location de la bâtisse de la coopérative pour l'ancien local de quincaillerie.

7.2 Période de questions - Parole à l'assemblée

Début: 19h45

Fin: 20h08

7.3 Levée de l'assemblée

2017-09-156

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Monsieur Jean-Louis Martel, appuyé par Monsieur Yves Pagé et résolu que la séance soit levée à 20h10.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Monsieur Jean-Guy Lavoie
Maire

Monsieur Benoit Caouette
Directeur général et secrétaire-trésorier

" Je, Jean-Guy Lavoie, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 13 septembre 2017.